



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/SEY/1
2 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
New York, 15-19 septembre 1997
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LES SEYCHELLES (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 8	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	9 - 10	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	11 - 16	5
A. Stratégie	11	5
B. Domaines thématiques	12 - 16	6
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	17 - 19	8
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour les Seychelles (1997-1999)		10

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec la République des Seychelles pour la période 1997-1999 a été préparé conjointement par le Gouvernement et le PNUD, en étroite consultation avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux et les autres partenaires qui réalisent des programmes de développement aux Seychelles ainsi qu'avec des représentants du secteur privé et des ONG. L'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique constitue le canevas dans lequel s'inscrit le présent cadre de coopération, qui analyse les priorités actuelles du développement national sous l'angle du développement humain durable et identifie les possibilités qui permettraient au PNUD de contribuer au mieux, dans ce contexte, à la réalisation des priorités, des buts et des objectifs nationaux. Le Gouvernement des Seychelles a approuvé cette initiative et a souscrit à ses objectifs à différentes occasions, notamment à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

2. Le premier cadre de coopération reflète également le consensus déjà intervenu entre le Gouvernement et le bureau du PNUD à Maurice, tel qu'exposé aussi bien dans la note consultative que dans les minutes de la réunion que le Comité local d'examen des programmes a tenue le 10 janvier 1997 au Ministère des affaires étrangères, de la planification et de l'environnement. Il a été formulé en prenant pour hypothèse que les Seychelles, bien qu'étant passées dans la catégorie des pays contributeurs nets, avec un revenu par habitant de 6 210 dollars des États-Unis (selon l'Atlas de la Banque mondiale de 1996), sera dispensé de l'obligation de rembourser les ressources fournies au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (MCARB), pour les raisons que le Gouvernement a exposées au Conseil d'administration dans une demande séparée. Le cadre de coopération demeurera orienté principalement vers le développement humain durable (DDH) même si cette dérogation n'est pas accordée, mais le Gouvernement devra réévaluer le ciblage de la coopération du PNUD au cours de la prochaine période de programmation à la lumière de ce changement de circonstances, et il est probable qu'il faudrait alors allouer une proportion accrue des fonds aux besoins les plus pressants en matière de mise en valeur des ressources humaines, par exemple à l'octroi de bourses et à l'organisation d'une formation à l'étranger.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Depuis leur accession à l'indépendance, en 1976, les Seychelles ont accompli des progrès économiques et sociaux qui sont sans égaux en Afrique. Les indicateurs sociaux, par exemple une espérance de vie qui dépasse 70 ans, un taux de mortalité infantile de 8,8 pour 1 000, une éducation primaire et secondaire gratuite pour tous et une situation satisfaisante du point de vue des soins de santé, font que les Seychelles occupent un rang élevé – 60 sur 174 en 1996 – dans le classement de l'indice de développement humain établi par le PNUD. Depuis le début des années 90, néanmoins, les résultats obtenus par le pays sont apparus comme de plus en plus fragiles : le chômage a atteint environ 9 % en 1995, la pénurie de devises est chronique et le produit national brut (PNB) par habitant a cessé d'augmenter.

4. En dépit d'un revenu par habitant relativement élevé et de la ferme volonté manifestée par le Gouvernement de promouvoir l'équité sociale, la Banque

mondiale a estimé, dans un rapport de 1994 intitulé "La pauvreté au paradis", que près de 20 % de la population vit dans la pauvreté et près de 7 % dans la pauvreté absolue. Si les transferts sociaux ont été maintenus à 5,5 % du produit intérieur brut (PIB), cela n'a pas suffi, par suite des effets conjugués de différents facteurs économiques et sociaux, à éliminer la pauvreté. Parmi les facteurs économiques, il convient de citer l'aggravation récente du chômage causée par les compressions d'effectifs dans le secteur public. La part des administrations publiques dans l'emploi dans le secteur structuré est tombée de 62 % en 1990 à 46 % à la fin de 1995. Le secteur privé a absorbé une petite partie des travailleurs en surnombre dans le secteur public, mais nombre de ces derniers n'ont pas les compétences nécessaires pour trouver un emploi productif.

5. La qualité de l'environnement des Seychelles est le principal atout du pays. Celui-ci se compose de 115 petites îles vierges dotées d'une flore et d'une faune uniques et extrêmement diverses ainsi que d'un environnement côtier et marin fragile. En 1990, le Gouvernement a élaboré un plan décennal de gestion de l'environnement (EMPS-2000) et des ressources significatives ont été mobilisées en vue de sa mise en oeuvre avec l'assistance du PNUD et de la communauté internationale. La protection et la préservation de l'environnement demeurent l'une des priorités du programme d'investissements du secteur public pour la période 1996-1998. Cependant, le principal défi, pour les Seychelles, consistera à entretenir cet effort à un moment où l'aide publique au développement (APD) est en baisse et qu'il importe par conséquent de réduire les dépenses publiques. De même, l'augmentation du nombre de touristes et le développement escompté des activités secondaires et tertiaires en général résultant d'une libéralisation accrue risquent d'aller à l'encontre des efforts déployés par les Seychelles pour préserver leur environnement naturel.

6. La société aux Seychelles peut être considérée comme une société "matrifocale" au sein de laquelle les femmes jouissent de droits très réels. La discrimination formelle à l'égard des femmes dans la vie publique ou en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à l'emploi ou les droits de propriété n'existe pas. En fait, les femmes ont une haute visibilité dans la vie publique, dans les domaines aussi bien politiques qu'administratifs. Toutefois, en dépit de ces réalisations remarquables, les facteurs sociaux qui contribuent à la persistance de la pauvreté aux Seychelles sont notamment le grand nombre de ménages dirigés par des femmes (45 % du total) n'ayant que des compétences professionnelles limitées, et le pourcentage des dépenses que les ménages consacrent à l'alcool (13,7 %). Un autre élément est une forte incidence de grossesse chez les adolescentes (15 % de tous les enfants nés en 1994 avaient une mère de moins de 20 ans, et 75 % étaient nés hors mariage). Nombre de ces jeunes mères manquent d'instruction, et les pères répugnent à partager les responsabilités familiales, soit parce qu'ils sont jeunes, soit parce qu'ils ont déjà d'autres engagements familiaux. Si l'on parvenait à sensibiliser le public aux conséquences des grossesses chez les adolescentes ainsi qu'à la nécessité pour les hommes de participer davantage à la vie familiale, l'on contribuerait à infléchir les comportements dans un sens correspondant aux exigences du développement humain durable dans le pays.

7. Après le passage, au début des années 90, d'un État à parti unique d'orientation socialiste à un système pluraliste orienté vers le marché, le Gouvernement a entrepris un processus de décentralisation et s'est employé à faciliter l'apparition d'un environnement propice à l'essor de l'activité du

secteur privé. En même temps qu'il réduisait son rôle dans différents secteurs, principalement de tourisme, l'agriculture et la pêche, le Gouvernement continue de réduire l'envergure du secteur public. En dépit de ces efforts, le secteur privé commence à peine à se développer par suite, en partie, de l'importance des emprunts de l'État, qui évincent le secteur privé des marchés financiers locaux, et en partie parce que les investisseurs privés potentiels n'ont guère confiance, le marché étant extrêmement exigu et les matières premières, l'outillage et les intrants intermédiaires fort onéreux. Les organisations de la société civile ne sont pas très actives, et il existe au total une trentaine d'organisations non gouvernementales (ONG) seulement. L'aide extérieure s'est contractée de plus de 50 % au cours des cinq dernières années, ce qui a forcé l'État à prendre à sa charge une part croissante du coût des services des étrangers employés dans le secteur public.

8. D'une façon générale, le pays est actuellement confronté à une diminution de ses recettes en devises par suite de la baisse des recettes officielles du tourisme, au recul de l'aide publique au développement, conséquence de la fermeture de l'ambassade des États-Unis et d'une station de contrôle des satellites et au mûrissement de la dette extérieure ainsi qu'à des paiements d'intérêts élevés. Il importe plus que jamais que les donateurs fournissent une assistance au pays pour promouvoir la transformation économique et politique des Seychelles et pour aider le pays à surmonter les problèmes économiques qu'il connaît actuellement sans que cela ne menace ses réalisations remarquables dans des domaines comme la protection de l'environnement, la promotion de la femme et la création d'une société équitable.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

9. Vu la modicité des ressources du PNUD allouées aux Seychelles, le Gouvernement et le PNUD sont convenus, lors de la formulation du quatrième programme (1992-1996), que le PNUD s'emploierait à jouer un rôle stratégique de catalyseur et que son financement serait utilisé comme capitaux de départ, spécialement pour lancer des études et des projets et des programmes novateurs, et pour promouvoir et encourager des nouveaux mécanismes et des nouvelles modalités d'assistance qui permettent de mobiliser et de financer efficacement et économiquement la coopération technique, notamment dans le contexte de la coopération technique entre pays en développement (CTPD). L'exécution nationale a été la modalité privilégiée pour la réalisation des programmes appuyés par le PNUD, et l'on a également eu recours aux services de consultants pour des périodes de courte durée. Le PNUD a pu mobiliser des fonds supplémentaires en sus des ressources allouées au titre du chiffre indicatif de planification (CIP), notamment au titre des ressources spéciales du programme (RSP) et du CIP régional pour l'Afrique, ce qui a permis d'obtenir d'importantes contributions financières et techniques d'autres donateurs multilatéraux pour la réalisation des programmes nationaux (plan de gestion de l'environnement et programme de mise en valeur des ressources humaines en particulier), pour le renforcement des capacités en matière d'intégration des femmes au développement, pour le renforcement de la Direction de la planification et pour la mobilisation dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'un financement destiné à la réalisation de projets visant à protéger la biodiversité et à promouvoir des activités habilitantes. L'assistance fournie par le PNUD a, d'une manière générale, eu un impact significatif dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de l'environnement, de l'assainissement et de la lutte

contre les rongeurs, du renforcement des capacités de planification du développement et de la CTPD.

10. Le quatrième programme devait être fondé sur l'application d'une approche-programme à la planification et à l'exécution de l'assistance du PNUD aux Seychelles. S'il a pu être instauré en matière de politique générale un dialogue qui, en étroite consultation et avec la pleine participation des différents services ministériels, a permis de concentrer la coopération du PNUD dans des domaines spécifiques, la formulation et l'exécution des activités entreprises ont continué d'être réalisées sur une base ponctuelle en 1994 et 1995.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

A. Stratégie

11. Conformément aux objectifs et aux priorités de développement arrêtées par le Gouvernement, le cadre de coopération portera principalement sur : a) la planification nationale à long terme; b) l'habilitation du secteur privé; c) la réforme et la planification de la sécurité sociale; et d) la gestion de l'assistance technique. Les stratégies envisagées dans les différents secteurs sont exposées ci-après :

a) Passage à l'approche-programme. Les MCARB que le PNUD a prévus pour la réalisation du cadre de coopération avec les Seychelles pendant la période 1997-1999 étant limités, il n'est pas possible d'élaborer des programmes distincts pour tous les secteurs identifiés dans l'analyse de la situation du développement du pays. Dans l'avenir immédiat, l'appui du PNUD sera intégré au mécanisme national de gestion des programmes : il sera approuvé un seul document d'appui aux programmes qui sera conçu de manière à combiner les efforts de développement durable et les activités de formulation et de mise en oeuvre de stratégie de développement dans le contexte des Seychelles;

b) Application de la modalité de l'exécution nationale. Le Gouvernement souscrit pleinement à la modalité de l'exécution nationale, y voyant un moyen de renforcer ses propres capacités d'exécution et de gestion des projets et d'améliorer l'efficacité et la souplesse de ces derniers. Toutes les difficultés rencontrées au début du quatrième programme ont été réglées grâce à une série de mesures qui ont notamment consisté pour le bureau du PNUD à organiser un atelier et des réunions périodiques d'information des directeurs nationaux de projets ainsi qu'à produire un manuel et des directives concernant la modalité de l'exécution nationale. Comme dans le cas du quatrième programme, où l'ensemble du programme a fait l'objet d'une exécution nationale, il est proposé que le programme unique financé au titre des ressources de base soit également exécuté de la sorte. Une assistance devra continuer d'être fournie, selon qu'il conviendra par les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment pour la fourniture de services techniques. Néanmoins, il demeure possible d'améliorer la réalisation des projets au jour le jour. De plus, l'on a entrepris de revoir comment les procédures du Gouvernement et du PNUD étaient appliquées pour les rationaliser et les alléger et institutionnaliser plus solidement la modalité de l'exécution nationale;

c) Exploitation des avantages comparatifs du PNUD. Les fonds alloués aux Seychelles au titre de MCARB étant limités, il a été convenu avec le Gouvernement que les interventions du PNUD, compte tenu de son mandat et de ses avantages comparatifs, porteraient principalement sur l'élaboration des politiques et des stratégies au niveau central et sur le renforcement des capacités. À ce niveau, l'assistance fournie par le PNUD présente l'avantage d'être neutre et permet aux Seychelles de créer un effet de synergie en appliquant une approche globale, en intégrant les questions liées à la problématique hommes-femmes et à l'environnement à un programme visant à renforcer la gouvernance pour faciliter la réduction de la pauvreté et en encourageant le développement humain durable. Le PNUD, dans le contexte de l'assistance qu'il fournira au stade de l'élaboration des politiques, s'emploiera à mobiliser des ressources additionnelles pour la réalisation de programmes spécifiques auprès de fonds spécialisés des Nations Unies, à coordonner les activités opérationnelles de développement aux Seychelles et à aider le Gouvernement à mobiliser lui-même des ressources. Comme dans le cas des programmes précédents, le recours à des experts de l'extérieur revêtira la forme de services consultatifs de courte durée et bien ciblés, notamment dans le contexte de la CTPD, du programme de Volontaires des Nations Unies et le transfert de compétences par l'intermédiaire d'expatriés (TOKTEN);

d) Préparation de la note de stratégie de pays. Idéalement, les études prospectives nationales à long terme qui doivent être achevées en 1997 devraient être suivies de la formulation d'un cadre stratégique indiquant dans leurs grandes lignes les activités futures du système des Nations Unies aux Seychelles. Sans nécessairement vouloir élaborer une note de stratégie proprement dite, ce qui risquerait de trop immobiliser les ressources disponibles, un cadre stratégique devrait permettre d'assurer une coordination suffisante entre les organismes des Nations Unies, le Gouvernement et les organisations de la société civile et de garantir que leurs activités soient cohérentes et produisent un effet de synergie.

B. Domaines thématiques proposés

12. Le cadre de coopération tendra principalement à renforcer les capacités dans les domaines suivants : a) étude prospective nationale à long terme; b) habilitation du secteur privé; c) réforme et planification de la sécurité sociale; et d) gestion de la coopération technique. Les efforts déployés dans ce domaine s'adresseront aux agents publics ainsi qu'aux représentants du secteur privé et de la société civile. Cela revêt une importance particulière étant donné que l'un et l'autre ont été récemment associés au processus du développement en qualité de partenaires à part entière et doivent maintenant être dotés des compétences nécessaires pour s'acquitter de ce rôle nouveau.

1. Étude prospective nationale à long terme

13. Dans un premier temps, la plupart des politiques du développement et des efforts d'élimination de la pauvreté ont été entrepris et financés par le Gouvernement. Depuis le début des années 90, celui-ci a entrepris des réformes qui ont permis une large participation politique et qui font au secteur privé et à la société civile une plus large place dans le développement du pays. Afin d'appuyer ce processus, il est prévu de réaliser une étude prospective nationale à long terme, avec un appui fourni dans le cadre du projet sur l'"avenir de

l'Afrique", basé à Abidjan, pour permettre au pays de lancer un vaste débat sur les objectifs de développement à poursuivre au cours des 20 ou 30 prochaines années. Cette étude non seulement contribuera à recentrer la planification et la formulation des politiques nationales à court et à long terme mais encore aboutira à un large consensus et à une vision commune du développement des Seychelles au cours des 25 prochaines années. Elle aidera aussi à définir plus clairement le rôle de toutes les différentes parties prenantes dans le processus de prise de décisions.

2. Habilitation du secteur privé

14. L'habilitation du secteur privé est l'un des principaux objectifs de la politique de développement élaborée par le Gouvernement, le secteur privé devant devenir la principale source de création d'emplois et de moyens de subsistance durables à l'avenir. Le PNUD a déjà entrepris des activités pour promouvoir la consolidation du secteur privé et il est envisagé des tenir des consultations sectorielles en 1998. L'assistance fournie par le PNUD pendant la période couverte par le cadre de coopération portera sur une révision des politiques de promotion de l'activité privée et sur la préparation de projets qui seront examinés lors des consultations sectorielles. L'accent sera mis en particulier sur la création de possibilités nouvelles pour les femmes chefs d'entreprises, et les activités devront être analysées de près pour évaluer leur impact sur l'environnement. Les activités entreprises pour renforcer les capacités dans le secteur privé permettront à ce dernier de participer efficacement, en parlant d'une seule voix aux discussions avec le Gouvernement. À cette fin, il est également proposé de créer, avec un appui du PNUD, un Conseil économique mixte de coopération avec le secteur privé des Seychelles.

3. Planification de la sécurité sociale

15. S'il s'est à ce jour avéré impossible d'éliminer la pauvreté persistante aux Seychelles, c'est notamment parce que le système actuel de transferts sociaux n'est pas suffisamment ciblé. Ainsi, la coopération du PNUD tendra à renforcer les capacités du Gouvernement pour l'aider à mettre au point et à introduire des plans mieux ciblés pour atténuer la pauvreté. Cela permettra aussi de réaliser des économies notables qui pourront être réorientées vers des investissements sociaux prioritaires, en particulier dans le secteur de l'éducation, afin de stimuler la croissance et d'aider les pauvres à acquérir les compétences nécessaires pour bénéficier de l'expansion de l'activité économique. Cet élément du programme portera principalement sur une révision des lois et des mécanismes existants de sécurité sociale. Les activités réalisées dans ce domaine déboucheront sur l'élaboration de recommandations concernant la réforme du système de sécurité sociale.

4. Gestion de l'assistance technique

16. Les Seychelles emploient encore une certaine proportion d'étrangers dans le secteur public. L'aide extérieure étant en baisse, l'État doit prendre à sa charge une part croissante du coût de leurs services. Il est proposé de poursuivre les activités entreprises dans le cadre d'un projet régional d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NATCAP) en vue d'identifier les postes actuellement pourvus par des étrangers pour que ces derniers puissent être remplacés par des nationaux, ce qui contribuerait

beaucoup à créer des moyens de subsistance durables pour les Seychellois. Au titre de cet élément du programme, le PNUD s'emploiera également à aider le Gouvernement à mettre en oeuvre l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

17. Le Ministère des affaires étrangères, de la planification et de l'environnement sera le principal agent d'exécution, en collaboration avec les ministères fonctionnels et les organismes chargés de la réalisation des projets. Le Secrétaire principal du Ministère présidera le Comité directeur du programme de développement humain durable et assurera la responsabilité d'ensemble de la formulation, de la coordination et de la gestion des politiques, des arrangements d'exécution des programmes, du suivi et de l'évaluation et de l'analyse des rapports sur l'avancement des activités. Pour compléter et faciliter l'action du Ministère, les institutions spécialisées des Nations Unies seront invitées à appuyer la réalisation des projets et à fournir un appui technique conformément aux nouveaux arrangements relatifs aux dépenses d'appui. Selon que de besoin, une assistance sera sollicitée au titre des Services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR), du Programme TOKTEN, des Volontaires des Nations Unies et des programmes et échanges relevant de la CTPD.

18. Conformément au consensus intervenu lors de l'examen final du quatrième programme et afin de faire en sorte que la contribution du PNUD corresponde à la charge de travail représentée par l'administration et le suivi des futurs programmes de coopération, il a été déterminé que l'approche d'un programme unique financé au moyen de ressources de base et comportant des indicateurs de référence incorporés, programme qui englobera toutes les activités de développement humain durable faisant l'objet d'un cofinancement ou d'une participation aux coûts, constitue un cadre approprié pour l'examen formel du programme lors de l'évaluation à mi-parcours et des réunions périodiques du Comité directeur du programme. Pendant l'évaluation du programme, on s'attachera également à comparer les résultats obtenus aux indicateurs publiés en 1994 par la Banque mondiale dans son rapport intitulé "La pauvreté au paradis".

19. La mobilisation des ressources est un domaine dans lequel le bureau local du PNUD a obtenu d'excellents résultats (par exemple dans le cadre des réunions consultatives des donateurs qui participent à la réalisation du programme de gestion de l'environnement des Seychelles ainsi que du programme de mise en valeur des ressources humaines). Selon la stratégie de mobilisation des ressources proposée pour l'avenir, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique constituera le cadre général dans lequel les ressources du PNUD et les autres ressources qui auront été mobilisées seront affectées aux principales activités dont le Gouvernement aura déterminé qu'elles peuvent le mieux contribuer au développement humain durable. Plus spécifiquement, le PNUD continuera d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour préparer et mener des consultations sectorielles et pour donner suite aux conclusions et recommandations sur lesquelles celles-ci auront débouché. Le PNUD continuera en outre à jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser des ressources additionnelles, spécialement en ayant recours à l'approche-programme et en préparant des documents de stratégie. Les efforts déployés dans ce domaine seront complétés par une participation aux programmes

régionaux pour l'Afrique, par exemple aux activités d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NATCAP) et aux études prospectives nationales à long terme. Enfin, le PNUD s'attachera à mobiliser directement des fonds sur ses ressources autres que de base ainsi qu'auprès d'autres sources, comme le FEM et les fonds d'affectation spéciale.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LES SEYCHELLES
 (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	(15)	
MCARB 1.1.1	142	Affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources
Autres ressources CTPD	50	
AEPP/AST	-	
Total partiel	177 <i>a/</i>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	50	
Fonds pour le développement durable : FEM	600	
Participation aux coûts de tierces parties	50	
Autres fonds, fonds d'affectation spéciale et autres UNIFEM	100	
Total partiel	800	
TOTAL GENERAL	977 <i>a/</i>	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

b/ Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; SAT = services d'appui technique; RSP = ressources spéciales du programme; CTPD = Coopération technique entre pays en développement; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
